

ces exceptions à la regle générale, sont,

La premiere, qui est marquée par l'Authentique, *Item hereditas. Cod. Eodem*; lorsque les fils de famille succèdent à quelqu'un de leurs freres ou sœurs, conjointement avec leur pere, qui n'a pas en ce cas l'usufruit des portions de cette succession, qui adviennent à ses fils, *Quoniam pro hac usus portione, hereditatis jus, & secundum proprietatem, per presentem dedimus legem*, est-il dit, dans la Nouvelle 118. Cap. 2.

La seconde, lorsque celui qui a fait quelque don auxdits fils de famille, soit mere, ayeul, ou autre parent du Donataire, a expressément prohibé, que leur pere n'en auroit pas l'usufruit, *Conditione hac adjectâ, ne ad patrem perveniat usufructus*; dit en autant de termes l'Authentique, *Excipiuntur. Cod. Eodem.*

Or dans la question proposée, le pere ne se trouve dans le cas d'aucune de ces exceptions.

Il ne s'agit pas de la succession d'un fils, auquel le pere succede par une grace spéciale de la Loi, conjointement avec ses autres fils, freres du défunt, puisqu'au contraire, suivant la Loi naturelle, le pere auroit dû recueillir l'entiere succession dont il s'agit, sans que sa fille eût eû rien à y prétendre.

Il n'y a dans la Question proposée, aucune prohibition expresse de l'usufruit des 2000. liv. leguées, ajoutée par l'ayeul: il est vrai qu'il a dit que cette somme seroit payée à sa petite fille, lorsqu'elle se marieroit, ou qu'elle seroit majeure de 25. ans; & qu'il semble qu'il a voulu qu'elle en pût jouir après l'une de ces époques, *unde tacite constat de voluntate Testatoris*, ce qui est une vraie prohibition: & en effet, c'est ainsi que Boyer, Décision 193. dit qu'il fut jugé par un Arrêt du Parlement de Bordeaux.

Mais d'abord qu'on trouve qu'il est expressément dit dans la Nouvelle 117. Cap. 1. que toutes les fois que cette condition n'est pas spécialement ajoutée, le pere doit conserver l'usufruit que la Loi lui a laissé, *quando non inest specialiter hujusmodi conditio*, il est certain que la prohibition tacite n'est pas suffisante, & il n'est pas permis de s'écarter de la disposition expresse de cette Loi.

Sans qu'on doive s'arrêter à la citation que Boyer fait de l'Arrêt du Parlement de Bordeaux, puisque Despeisses, en réfutant son avis, a observé dans son Traité des Contrats, Part. 2. Tit. 1. Art. 1. Sect. 4. de l'Usufruit, n. 13. que cet Arrêt fut rendu sur des circonstances particulieres, en quoi Bretonnier sur Henris, Tom. 2. Liv. 4. Quest. 13. trouve qu'il a fort bien observé; ce qui fait qu'on

ne

ne peut pas dire qu'on ne trouve point de
décision précise de cette Question.

R. à *Moniauban.*



B O U Q U E T.

Pour ton Bouquet, en ce jour favorable,
Reçois des fleurs du célèbre Valon. . . .

Mais, je m'abuse, est-ce chés Apollon
Qu'il faut chercher un présent estimable ?

Dans son Palais tout est trompeur,
Tout n'y paroît qu'image ou que mensonge.
Fuyez, erreur, disparaissez, beau songe ;
Un véritable Ami se contente du cœur.

L'Affichard.



LETTE de M. l'Abbé Lebenf, au sujet
de l'Edition des Mémoires Historiques sur
les Evêques & les Comtes d'Auxerre, qu'il
se dispose à donner au Public.

Vous avez paru curieux, Monsieur,
de sçavoir quel est mon dessein &
mon plan, dans l'Edition de l'Histoire
Ec-

Ecclesiastique & Civile d'Auxerre ; dont j'ai dit un mot à la fin de l'Avertissement du dernier Tome de mes Dissertations, que vous venez de lire. Je ne puis mieux vous le faire connoître, qu'en vous communiquant l'Avertissement ou Préface que je me suis proposé de mettre à la tête du premier Volume, qui contiendra l'Histoire des Evêques. Le voici tel, à peu près, que je le ferai imprimer.

» Le rang qu'a toujours tenu l'Eglise d'Au-
 » xerre parmi celles du Royaume, & la ré-
 » putation de sainteté de ses anciens Evê-
 » ques, forment un préjugé en faveur de
 » l'Histoire des Prélats qui l'ont gouvernée,
 » & fait croire qu'elle sera de quelque con-
 » sideration dans le Public. Outre que cette
 » Eglise est une des plus anciennes des Gau-
 » les, que son Etablissement est antérieur à
 » la Monarchie Française, qu'elle va de pair
 » avec celles de Lyon, de Vienne, de Cler-
 » mont & de Metz pour la multitude de ses
 » Saints ; elle a cela de particulier, que son
 » Histoire a été rédigée des premières ; d'a-
 » bord, par Constance, Prêtre de Lyon,
 » estimé de tout temps, dans ce qu'il a écrit
 » sur S. Germain, ensuite par quelques Ecri-
 » vains du septième siècle, & en troisième
 » lieu, par des Auteurs qui passaient pour
 » habiles au neuvième. Ces Ecrivains ne
 » s'at-

» s'attachoient qu'à transmettre à la Postérité
 » les Actions des Evêques. C'est ce qui fut
 » continué par des Chanoines de cette Egli-
 » se , dans le X. le XI. le XII. le XIII. & le
 » XIV. Siècles.

» Il ne faut pas être surpris après cela, que
 » le Pere Labbe , Jésuite , ait été curieux
 » d'avoir une copie du Manuscrit , où tant
 » d'Antiquités étoient marquées. Il eût com-
 » munication de ce Livre , conservé dans les
 » Archives de la Cathédrale : mais ses Co-
 » pistes ne furent point exacts , soit dans les
 » noms propres , soit à n'omettre aucunes
 » lignes de l'Exemplaire. C'est pourquoi cet
 » Ouvrage , qui parut dans sa nouvelle Bi-
 » bliothèque de Manuscrits , s'est trouvé
 » plein de fautes & d'omissions. Ce qu'il a
 » eû d'ailleurs pour la continuation, n'est pas
 » non plus dans la dernière exactitude , & il
 » n'a pas suppléé à une lacune considerable ,
 » qui étoit depuis l'an 1373. jusqu'en 1513.
 » ni à celle qui est entre l'an 1554. & l'an
 » 1570. Après tout , sa Collection est dans
 » un volume qui est devenu très-rare ; &
 » quand elle seroit plus commune , je le dis,
 » à la honte de notre siècle , elle n'en seroit
 » pas lûë avec plus de goût , parce qu'elle
 » est écrite en Latin.

» J'ai donc crû devoir 1°. mettre cette
 » Histoire en notre Langue , sans même pas-

» ser.

» ser sous silence les choses merveilleuses
 » qui y sont rapportées, quoique souvent elles
 » ne s'accordent point avec la sagesse hu-
 » maine. (a)

» 2°. Corriger les fautes de l'Edition du P.
 » Labbe, & suplée aux omissions arrivées
 » par l'inadvertance & la précipitation de ses
 » Copistes.

» 3°. Y joindre les actions des Evêques,
 » dont il n'a pas eû connoissance, parce qu'
 » elles n'étoient pas dans le Manuscrit qu'on
 » lui avoit confié.

» 4°. Ajoûter sur chacun des Evêques, ce
 » que j'ai trouvé dans les différentes recher-
 » ches que j'ai faites en divers Lieux du
 » Royaume, surtout à Paris, dans la Biblio-
 » thèque du Roy, où l'on trouve abondam-
 » ment de Manuscrits de l'espece que je
 » nomme ci-dessous, (b) & dans les Collec-
 » tions publiées depuis cent ans, ou envi-
 » ron, par Duchêne, par les Bollandistes,
 » Dom Luc Dachery, du Boullay, Dom Ma-
 » billon, Dom Martenne, par Rymer même
 » &c. tant pour constater l'étendue du culte
 » de plusieurs, & la distribution de leurs

(a) *Opera Dei revelare & consueti honorificum est.*
 Tob. 12.

(b) Ordinaires, Cartulaires, Martyrologes, Né-
 crologes, Inventaires, Comptes, Registres, Mé-
 moriaux, Testamens,

» Reliques , que pour vérifier l'assistance des
 » autres à des Conciles , ou autres Assem-
 » blées , leurs Ambassades , ou autres Dépu-
 » tations , leurs signatures à differens Actes ;
 » leur part à certains Ouvrages.

» 5°. Redresser les transpositions arrivées
 » dans le rang des Evêques , remarquées
 » déjà par le P. le Coïnte & par d'autres ; &
 » réformer ce que le peu de Critique des
 » Ecrivains du IX. siècle leur a fait dire sur
 » quelques-uns de nos anciens Prélats.

» 6°. Ne pas rejeter les Notes que j'ai trou-
 » vées sur quelques-unes des moindres entre
 » les fonctions Episcopales ; & cela , parce
 » que les Lieux ou les Personnes nommés
 » dans ces petits Evenemens , interessent
 » toujours quelqu'un du Pays , pour le-
 » quel principalement cette Collection est
 » faite , & qu'ils servent souvent d'Epoque
 » chronologique ; sauf à ceux qui entrepren-
 » droient de rédiger une Histoire des Faits
 » choisis , à passer ceux-là sous silence.

» 7°. Ne me point gêner à écrire en style
 » serré ; d'autant qu'il étoit incompatible
 » avec le détail des circonstances dans les-
 » quelles j'ai crû devoir entrer.

» 8°. J'ai crû devoir finir à la mort de Ni-
 » colas Colbert , ou en 1676. parce que les
 » événemens qui suivent sont trop nouveaux
 » pour être ignorés dans le Pays , étant la
 » plupart

» plupart arrivés de nos jours.

» Le Manuscrit de l'Eglise d'Auxerre , qui
 » sert de principal canevas à cette Histoire ,
 » étant apellé de temps immémorial du
 » nom de *Gesta Pontificum Autissiodorensium* ,
 » j'ai crû pouvoir me servir des mêmes ter-
 » mes rendus en François , & intituler com-
 » me j'ai fait cet Ecrit , *Les Gestes des Evê-*
 » *ques d'Auxerre* , de-même que M. l'Abbé
 » Chastelain apelle l'Histoire des Evêques du
 » Mans , donnée par Dom Mabillon , (*Ana-*
 » *lect. T. 3.*) *Les Gestes des Evêques du*
 » *Mans*. Je fais profession de m'en tenir-là ,
 » & de n'y inserer aucune Histoire étrange-
 » re à l'Eglise dont je parle , de ne faire
 » même aucune digression sur les Usages de
 » l'Antiquité , tant pour être moins long ,
 » que pour ne pas repeter des choses que
 » l'on trouve dans l'Histoire Générale du
 » Royaume ou de l'Eglise Gallicane , ou en-
 » fin dans le Glossaire de Du Cange. Je di-
 » rai bien plus , que je me repens maintenant
 » de n'avoir pas fourni plus que j'ai fait à
 » Dom Martenne de Pièces concernant no-
 » tre Histoire , & que je serois à présent
 » bien aise de les trouver toutes imprimées
 » dans son Trésor d'Anecdotes , ou dans
 » son amplissime Collection , sans être obli-
 » gé d'en promettre l'Édition à la fin d'un
 » second Volume , qui sera une continuation
 » de l'Histoire d'Auxerre. » On

» On pourra me demander pourquoi je
 » n'ai point mêlé l'Histoire Civile, c'est-à-
 » dire celle des Comtes d'Auxerre et de la
 » Ville, parmi celle des Evêques. Je me suis
 » proposé, 1°. d'imiter les Chanoines mes
 » prédécesseurs, qui se bornant à ce qui étoit
 » de leur Sphere, n'ont envisagé que les Evê-
 » ques, Chefs de leur Eglise, sans oser écri-
 » re l'Histoire Civile qui leur étoit plus étran-
 » gere. En second lieu, la matiere est si
 » abondante sous certains Evêques, & leur
 » vie fournit tant de Faits, qu'il est souvent
 » impossible d'intercaler en ces endroits les
 » événemens civils & politiques, sans user
 » de mille transitions qui ennuyent le Lec-
 » teur, lorsqu'elles reviennent si souvent.
 » Mais je me propose de supléer à cette His-
 » toire par le second Volume, dont je viens
 » de parler, lequel pourra être autant de la
 » compétence des Lecteurs qui cherchent
 » l'Histoire Civile d'une Ville, que celui-ci
 » l'est de ceux qui se bornent à l'Histoire
 » Ecclesiastique. J'espere même y joindre
 » une Notice des Ecrivains du Diocèse
 » d'Auxerre, aussi-bien que celle de Ab-
 » bays & autres principaux Benefices.

» Au reste, comme en fait de Chronolo-
 » gie, & de détails historiques qui doivent
 » s'accorder avec l'Histoire du Royaume, il
 » peut m'être arrivé de m'être trompé, & de
 » m'être

« m'être contredit moi-même, je compte
 « que les sçavans Continuateurs du *Gallia*
 « *Christiana*, voudront bien marquer les
 « fautes dans lesquelles je serai tombé, lors-
 « qu'ils en seront arrivés à la Lettre S. pour
 « Sens, où Auxerre doit tenir le premier rang,
 « après la Metropole. J'attends cette com-
 « plaisance, de la part sur tout de Dom
 « Brice, lequel n'a pas hésité à me donner
 « communication de tout ce qu'il pouvoit
 « avoir dans les Collections de Dom Etien-
 « not & de Dom Denis de Sainte-Marthe,
 « concernant mon sujet. Et comme dans la
 « multitude d'Actes que j'ai crû devoir citer,
 « je puis avoir pris un chiffre de jour ou d'an-
 « née pour un autre; je me flate que ceux
 « qui sont à portée d'examiner les Titres des
 « différentes Archives du Pays, avec plus de
 « temps que je n'y en ai mis, auront la bon-
 « té de m'avertir des méprises qui me seront
 « arrivées, étant disposé, non-seulement à
 « profiter de leurs Remarques, mais même,
 « des augmentations qu'ils auront fournies
 « pour une seconde Edition, si jamais il
 « étoit besoin d'en faire une.

Voilà, Monsieur, la Préface ou Avertisse-
 ment que je compte mettre à la tête des Ges-
 tes de nos Evêques. Si vous ou vos amis con-
 noissez quelques Pièces Anecdotes où il soit
 fait mention de quelqu'un d'entre eux, il est

encore temps de m'en donner communication ; je vous promets , aussi bien qu'à tous ceux qui m'envoyeront quelques Observations notables , d'en faire usage & d'en marquer envers tous ma parfaite reconnoissance.

Les mots de l'Enigme & des Logogryphes de Novembre sont *la Clef, Rome, la Lettre M. Liber & Gloria.* On trouve dans le premier Logogryphe, *More, Or, Mer.* Dans le troisième, *Iber;* & dans le quatrième, *Lira, Lora, Lia, Goa, Ora, Jo, & A.*



ENIGME.

M On corps a cinq pieds de longueur ;
 Ma tête est une demi lune ;
 Mon col est fait comme une prune ;
 Le chef d'un Roy forme mon eteur ;
 Celui d'un Prince fait ma clune ;
 Ma queue est un Serpent. Devine-moi , Lecteur!



LOGOGRYPHE.

J E sors presque de l'Italie ;
 Lecteur , je porte dans mon nom

Le

Le nom Latin de l'Arabic ;

Le nom Latin de Barbarie ;

De la Patronne du Canon ;

Le nom Latin d'une Riviere, en France ;

Assés proche de la Provence,

Sans oublier l'Hôtesse des Marais ;

Je me découvre trop, mais je le fais exprès ;

Cher Lecteur, veux-tu me connoître ?

La Danse est mon partage, & Parme me vit naître.

Du Chemin, Musicien à Angers.

LOGOGYPHUS.

Octo pedes mihi sunt ; secretis sum abdita terris ;
 Ampla tibi, Lector, duo tresque alimenta ministrant ;
 Hoc posito numero, Divina scriba loquela
 Fio. Cum totidem, in pratis mihi pinguis quaro
 Pascua. Quinque iterum sumas, tibi Lympha quiescens
 Surgat. Cum quatuor, non numquam cornua gesto,
 Servato hoc numero, piscem paleamque recludes ;
 At tres me faciunt quod Vacca dat atque Capella ;
 Tres iterum, nitri foetum dant, Oceanique.





NOUVELLES LITTÉRAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

TRANSACTIONS PHILOSOPHIQUES de la Société Royale de Londres, années 1735. & 1736. traduites par M. de Bremond. *A Paris*, chés Piget, Quai des Augustins, à l'Image S. Jacques, 1738. in 4°. pp. 192. & 302. Planc. détac. XII,

TABLE des Mémoires imprimés dans les Transactions Philosophiques de la Société Royale de Londres, depuis 1665. jusques en 1735. rangée par ordre Chronologique, par ordre des Matières, & par noms d'Auteurs. Par M. de Bremond. *A Paris*, chés le même Libraire, 1739. in-4°. pp. 297. 461. 76.

RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES & de la France, contenant ce qui s'est passé dans les Gaules, & ce que les François ont fait sous les Rois de la première Race. Par Dom Martin Bouquet, Prêtre, Religieux Benedictin de la Congrégation de Saint Maur. Tome II. *A Paris*, aux dépens des Libraires associés, 1738. & se vend chés Gabriel Marsin, Jean-Baptiste Coignard, Pierre-

Pierre-Jean *Mariette*, Hipolite-Louis *Guerin*, & Jacques *Guerin*. *In-folio*, pp. 728. sans la Préface & les Tables.

DISCOURS DOGMATIQUE sur la Canonisation des Saints. *A Blois*, & se trouve à *Paris*, chés *Rollin*, fils, Quai des Augustins, & *Briasson*, rue S. Jacques, 1739. vol. in 12. de 101. pages.

Tout le but de ce Discours est de persuader les Fideles de la sainteté véritable de ceux que l'Eglise canonise. L'Auteur employe pour cela & détaille deux Moyens, Le premier, ce sont les mesures que l'Eglise prend pour ne s'y pastromper; le second, l'autorité même infallible, qu'elle a reçûe pour cela. Ce Discours a parû au Censeur, qui a aprouvé cet Ouvrage, également Chrétien & solide.

LE DOYEN DE KILLERINE, Histoire Morale, composée sur les Mémoires d'une Illustre Famille d'Irlande & ornée de tout ce qui peut rendre une lecture utile & agréable; par l'Auteur des Mémoires d'un Homme de qualité. Quatrième Partie. Volume in-12. 1740. de 232. pages, se trouve à *Paris*, chés *Didot*, Libraire, Quai des Augustins.

CATALOGUE des Livres imprimés, de la
A iij Biblio-

Bibliothèque du Roy. Théologie. Première Partie. *A Paris*, de l'Imprimerie Royale, 1739. *in-folio*, pp. 414. sans compter le Mémoire Historique de 100. pages, & la Table des noms des Auteurs, de 106. pages.

CATALOGUE des Livres Manuscrits de la Bibliothèque du Roy, Tome I. de l'Imprimerie Royale, 1739. *in-folio*, pp. 458. sans la Table des Auteurs, de 44. pages.

DISSERTATIONS sur l'Histoire Ecclesiastique & Civile de Paris, suivies de plusieurs éclaircissemens sur l'Histoire de France, Ouvrage enrichi de Figures en taille-douce, & dédié à M. le Comte de Maurepas. Par M. l'Abbé *Lebeuf*, Chanoine & Sous-Chantre de l'Eglise d'Auxerre. *A Paris*, chés *Lambert & Durand*, rue S. Jacques, 1739. *in-12* de 500. pages, sans les Tables, &c.

Des cinq ou six Dissertations de ce nouveau Recueil, qui roulent sur l'Histoire de Paris, la première est sur un point Géographique très-ancien. Il s'agit d'éclaircir le Lieu appelé *Catolocus* dans la Vie de sainte Geneviève. M. Lebeuf n'entend parler que de la première Vie de cette Sainte, écrite dans le siècle même de sa mort, & il sçait distinguer, comme ont fait les Sçavans du dernier siècle, les additions ou fourrures faites à cette

Vie

Vie, au neuvième siècle & depuis, d'avec ce qui avoit été d'abord rédigé dans une grande simplicité par un Auteur presque contemporain à la Sainte. Il regarde donc cet Ecrit primitif comme d'une très-grande autorité, & comme le Morceau le plus ancien de l'Histoire Ecclesiastique de Paris, infiniment préférable aux Actes de S. Denis, même les plus anciens, & il en parle encore dans la seconde Dissertation, qui regarde ces Actes du premier Evêque de Paris. Après avoir détruit par le suffrage du Pere Félibien, Auteur de l'Histoire de l'Abbaye de S. Denis, toute la croyance que plusieurs Personnes avoient ajoutée jusqu'ici au Moine anonyme, Auteur des Gestes du Roy Dagobert, & fait voir par le Texte même de Fredegair, Auteur contemporain à ce Roy, que ce Prince n'avoit point bâti une nouvelle Eglise en l'honneur de S. Denis, mais qu'il s'étoit seulement contenté d'orner l'ancienne & d'en faire embellir l'Edifice, tant intérieurement, qu'extérieurement; il remonte jusqu'à l'origine de cette première Eglise. Elle lui est fournie par la même Vie primitive de sainte Geneviève, où on lit que ce fut cette Sainte qui engagea le Clergé & les Habitans de Paris à bâtir une Basilique sur la Sépulture de S. Denis; d'où il est aisé de conclure que ce Bâtiment n'ayant guere que cent

rante ans ou environ d'antiquité, quand Dagobert commença à regner, il n'eut pas besoin d'être rebâti à neuf. Il falloit bien qu'il existât une Eglise de S. Denis avant Dagobert; puisque Grégoire de Tours en parle & que S. Cloud, au raport d'Hincmar, avoit donné à la même Eglise une Terre située dans le Berry; circonstance omise par Dom Félibien. Cette Eglise n'étoit pas à Paris, comme l'a crû M. de Launoy; elle devoit être dans le Lieu envers lequel Ste Geneviève étoit pénétrée d'une particulière dévotion, parce que les SS. Martyrs y avoient souffert & y avoient été inhumés; or ce Lieu est nommé *Catolocus* dans les plus anciens Manuscrits, & chés les Auteurs qui l'ont alteré en *Catulliacum*, il est dit situé à six mille de la Cité de Paris. Comme donc la Ville de S. Denis est dans cette distance de Paris, & que les Saints y ont été inhumés, cette Ville est le Lieu même appelé *Catolocus* ou *Catolacum* dans les Manuscrits; M. L. B. observe que le premier Monument où il soit marqué que ce nom vient d'une Femme nommée *Catulla*, sont les Actes de S. Denis, de la fabrique d'Hilduin. Il est le premier qui ait donné ce nom à la Matrône qui eut soin de la sépulture des SS. Martyrs, & par conséquent cette étymologie est fort suspecte. Il est plus probable que ce nom a été formé de la situation aquatique du Bourg

&

du Monastere, de-même que le *Cadolocum* de certaines autres Contrées, où il y a des Etangs, de la même maniere qu'on en voyoit autrefois à S: Denis. L'Auteur a prévu, sans doute, la conséquence que les Lecteurs tireront de l'usage qu'il fait du Passage de la premiere Vie de sainte Geneviève, & qu'on en concluera qu'il n'est donc pas sûr que S. Denis ait souffert le Martyre à Montmartre. La situation de l'Eglise de S. Denis de l'Etrée, proche la Riviere de Seine, porte à croire que ce fut en ce Lieu qu'ils furent décapités, mais ils n'y furent point inhumés; leurs Corps avoient été transportés dans le Champ de la Dame anonyme, dès le temps de leur Martyre. C'étoit tout ce territoire & les environs qui formoit le *Vieus Catolocensis*, & il ne faut aucunement penser à Chailiot dans cette question Géographique, comme y a pensé M. de Tillemont. M. L. B. finit ses Observations sur la situation du Lieu de la sépulture de S. Denis, par la remarque qu'il fait touchant les variétés qui se trouvent là-dessus dans les Manuscrits de la Légende de S. Denis. Les Copistes étoient si simples au XI. siecle, que quoiqu'ils marquassent dans le Texte de cette Légende, que ce Lieu est à six mille de Paris, dans le titre de leur Ouvrage, ils écrivoient que ce Lieu n'en étoit qu'à trois mille. L'Auteur concilie ces con-

E y traditions

traditions , en disant qu'au IX. siècle on comptoit encore communément trois mille pas pour ce que nous apellons une lieüe, mais que quelques siècles après plusieurs Auteurs commencerent à regarder *Milliare & Lengæ* comme synonymes , qu'ainsi par les trois mille de distance de Paris à S. Denis, ils entendoient trois petites lieües.

L'Auteur étant tombé insensiblement sur cette distance , se trouve engagé à marquer depuis quel temps à peu près Paris fut habité & fermé pour la première fois dans le quartier qu'on apelle aujourd'hui la Ville, car l'autre continent du côté du Midi, fut habité & fermé bien plus tard. Il prouve que les environs de la Greve, tels que la rue de la Tisseranderie, n'étoient pas encore fermés au IV. siècle & n'avoient point l'air de Ville, puisqu'on y faisoit encore alors des inhumations. On trouva en cette rue vers l'an 1610. des Tombeaux avec leurs Squelettes & des Médailles, dont les plus nouvelles étoient de Magnence, qui regna en 350. d'où il infere qu'alors ce canton n'étoit tout au plus que comme une espece de Fauxbourg, où chacun étoit fort au large & avoit son Jardin, dont une partie servoit de sépulture aux Familles du dedans de l'Isle, ou aux Notables du dehors. M. L. B. ne croit point, comme M. de la Marre, en son *Traité de la Police*,
que

que la premiere clôture du Quartier de Paris, situé vers le Nord, ait été faite par les Romains. Le silence de Grégoire de Tours, qui selon M. de la Marre, auroit dû en parler, au cas que c'eût été un Ouvrage des Francs, ne lui paroît pas décisif, parce que Grégoire ne s'est pas proposé de tout dire, & que tous les jours on apprend par des Histoires particulieres des Saints locaux, des choses importantes qu'il a ignorées ou tuës. Au reste si la premiere clôture du Quartier en question fut un Ouvrage des Francs, elle le fut des Francs du premier temps. M.L.B. prouve par un Texte de Grégoire de Tours de *Gloria Confess. c. 90.* que Chilperic ayant fait son Entrée Royale dans la Cité *Civitatem*, la fit le lendemain *in urbem Parisiacam*. Cette double Entrée, désigne deux Habitations séparées & fermées chacune de leurs murs. Nous ne voyons pas que personne ait encore remarqué la teneur de ce Texte en faveur du Paris Septentrional.

M. Lebeuf n'ayant trouvé dans M. de la Marre aucune preuve qu'il faille étendre la premiere clôture de la Ville de Paris jusque dans la ruë de S. Germain l'Auxerrois, quoique dans ces anciens Plans il l'étende jusqu'assés avant dans cette ruë, est d'un avis contraire, & prétend qu'au sortir du grand Pont de Paris pour venir à Montmartre ou à S. Denis, on ne se trouvoit pas dans la nou-

E vj velle

velle Ville Septentrionale, qu'on la laissoit à
 main droite, & qu'étant dès le bout du Pont
 dans la Campagne, on en cotoyoit les nou-
 veaux murs à quelque distance. Outre qu'on
 n'a jamais trouvé de vestiges de ces murs à
 gauche de la rue S. Denis, ni vers Ste Opor-
 tune, le Texte de Grégoire de Tours apuye
 cette pensée, en ce que Chilperic venoit du
 Soissonnois, lorsqu'il arriva à Paris. Il fit
 donc sa premiere Entrée dans la Cité de Pa-
 ris, en passant par le grand Pont, apellé au-
 jourd'hui le Pont au Change. La seconde
 Entrée ayant été faite dans la Ville le lende-
 main, c'est une marque qu'il ne l'avoit pas
 encore traversée, comme il lui eût été indis-
 pensable de le faire, si les maisons & les
 murs avoient compris ce qu'on apelle la rue
 S. Denis. L'Histoire de l'Incendie arrêté par
 les prieres de S. Lubin, & qui avoit pris à
 quelques maisons du côté du Nord, suppose
 encore que lorsqu'on venoit de la Basilique
 de S. Laurent à la Cité de Paris, on n'avoit
 pas une double clôture à traverser, ce qui au-
 roit été nécessaire dans le Systême de M. de
 la Marre. Ici M. L. B. est bien éloigné d'imagi-
 ner, comme a fait M. de Valois, une Eglise
 de S. Laurent dans le bas du quartier de l'Uni-
 versité; il suit l'ancien sentiment, & pour en-
 richir cet endroit de son Livre d'une nouvelle
 Observation, il remarque que la Vie de S. Lu-
 bin

bin de Chartres, dont il s'autorise, à dû être écrite par Fortunat de Poitiers, étant entièrement dans le style de celle de S. Germain de Paris, & de S. Aubin d'Angers, dont il est l'Auteur incontestablement. M. L. B. s'appuye sur le même Fortunat, en sa Vie de S. Aubin, pour prouver que Childebert n'étoit pas logé au Palais des Thermes, mais dans l'Isle de Paris même, & le Passage est presque aussi décisif que celui de Grégoire de Tours, *Lib. 4. C. 26.* au sujet du Roy Charibert.

Selon notre Auteur, la Porte de Paris, en tant que differant de la Cité de Lutèce, étoit dans la rue de S. Jacques de la Boucherie & proche la Boucherie même. Cette Porte regardoit le Couchant. L'autre qui étoit au bout opposé & qui regardoit l'Orient, eut le nom de Porte Baudoyer, dont l'étymologie a plusieurs rapports avec l'Art Militaire. La Tour quarrée qui subsiste proche le Lieu de cette ancienne Porte Baudoyer, au Nord du Sanctuaire de S. Jean en Greve, peut être assise sur les anciens fondemens de l'une des Tours de cette ancienne Porte.

L'évidence du Passage de Grégoire de Tours sur l'existence d'une Ville de Paris au Nord de l'Isle, doit empêcher, selon M. L. B. qu'on ne se prévale du silence du Moine Abbon, touchant la clôture de cette nouvelle Ville.